

LE PRESIDENT JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Article très-intéressant sur la situation des affaires. — M. Lagrenée aux conférences de Bruxelles. — Nouvelles d'Italie: protestations de la Savoie contre toute participation aux charges de la guerre. — Proclamation de la constituante à Rome. — Actes officiels. — Chronique parisienne: Installation de M. Jérôme Bonaparte. — Réforme postale. — Détails sur M. Louis-Napoléon. — Assemblée nationale: discussion sur le travail dans les prisons. — Chronique de Lyon: duel entre deux officiers. — Nouvelles étrangères: conjuration à Vienne. — Découverte de plusieurs mines d'or en Californie. — Nécrologie de 1848.

Lyon, le 7 Janvier 1849

On connaît, hier avant la séance, le projet d'une partie de l'Assemblée nationale, relativement aux rapports de M. de Falloux, insérés dans le *Moniteur*, et qui devaient être l'objet d'une échauffourée parlementaire.

On dit même que M. Odilon Barrot avait positivement déclaré que, si on poussait le ministère à bout, il se prononcerait nettement sur ce sujet, qu'il a seulement indiqué, lorsqu'il a parlé des deux pouvoirs souverains. M. Barrot voulait poser la question sans détour et saisir cette occasion pour déclarer à l'Assemblée que son premier devoir en ce moment était de se dissoudre après avoir voté la loi électorale.

Des deux côtés, on s'est arrêté sur ce terrain brûlant; mais qu'on en soit bien persuadé, le jour où les mots de dissolution nécessaire seraient lancés du haut de la tribune par un ministre énergique, l'Assemblée, moins les montagnards et quelques opposants par désespoir, les accepterait sans murmurer. Nous sommes même convaincus que si cette dissolution était mise aux voix sur la proposition d'un représentant et avec l'appui incontestable et ferme d'un ministre, la majorité lui donnerait son adhésion. Cette question n'en est une que par la timidité des uns qui augmente l'audace des autres. Que le gouvernement se prononce carrément et tout sera dit, car le gouvernement aurait derrière lui la France tout entière. Quoi qu'il en soit, M. Odilon Barrot s'est arrêté sur le seuil de la question, mais n'y a pas pénétré suffisamment pour qu'on pût l'entrevoir.

La dissolution est désirable dans l'intérêt du pays, nous disait aujourd'hui un honorable représentant, pour divers motifs, dont le principal est la nécessité de ne pas laisser se diviser le faisceau des électeurs qui ont fait le président de la République, de ne pas donner aux légers dissentiments le temps de grandir, de profiter de l'élan d'ensemble pour le bien, et enfin de former avec la masse qui a voté et qui voterait encore, un grand parti national qui, repoussant toutes les vieilleries des partis usés, prenne les affaires à nouveau et réorganise le pays si cruellement désorganisé par les républicains de la veille. Il est positif que si l'on perdait du temps, si l'on ne se hâtait pas de saisir ce moment d'union générale, on pourrait trouver plus tard, dans les élections, toutes les difficultés que la direction douteuse, indécise, vacillante des affaires publiques aurait amoncelé sur la route.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, le 5 janvier 1849.

L'intrigue qui se forme dans cette partie de l'Assemblée qui était la plus hostile à la candidature du président de la République a pour but de s'emparer du pouvoir, en essayant de s'imposer à sa confiance. Le mot d'ordre est donné sur toute la ligne, il consiste à affecter le plus grand dévouement à l'élu populaire dont on accepte l'avènement, et à ne paraître attaquer que le ministère auquel on espère porter le coup mortel en l'accusant de réaction. Pour nous qui connaissons la coulisse, c'est là tout simplement de l'hypocrisie et une stratégie plus méchante qu'adroite car elle est percée à jour. Si le parti des républicains de la veille se mettait au service du président, ce serait pour le compromettre; si se ralliait à son gouvernement, ce serait pour le perdre, car le président nommé par le parti modéré pour représenter le parti, pour gouverner avec ses idées, trouverait des abîmes sur sa route, le jour où il l'abandonnerait pour se lancer dans les utopies et les aventures avec les hommes que la France a déjà vus à l'œuvre et qui n'ont fait et ne feraient que le mal. Au reste rien n'annonce le succès possible de cette intrigue assez misérable qui ne pouvant renverser le pouvoir veut le soulever.

Dans le monde de la petite politique à scandales et à violences, on s'occupe encore de l'affaire relative à la démission de M. Léon de Malleville: c'est bien usé, mais on espère en faire sortir encore un petit incident parlementaire. Le scandale tient sa proie et ne lâche pas facilement, car il est âpre à la curée. Nous pensons néanmoins que le moment est passé et que si les interpellations avaient lieu par extraordinaire, la volonté bien arrêtée de la majorité et même le désir intéressé d'une autre partie de l'Assemblée s'uniraient pour arrêter l'éclat et empêcher une discussion qui ne peut avoir aucun résultat politique. Tout a été dit sur cette malheureuse démission, qui n'a le caractère que d'un épisode personnel.

Le mouvement des affaires s'améliore peu à peu. Mais veut-on savoir jusqu'à quel degré de détresse, jusqu'à quelle horrible profondeur de misère la révolution de février et ses funestes conséquences avaient fait descendre la population, on le verra par les chiffres officiels résultant des documents recueillis par les soins du préfet de la Seine. Les voici :

La population indigente que l'on a pour but de secourir est présumée s'élever, en 1849, à 93,568 individus formant 37,480 ménages. D'après les états statistiques dressés à l'Hôtel de-Ville, les indigents s'élèvent à 95,177; les malades, secourus temporairement à 299,387. Total général des personnes secourues 394,564, c'est-à-dire plus d'un tiers de la population. Et on assure que la statistique officielle de la misère verra s'accroître ses chiffres par des augmentations nombreuses. Puis il faudrait compter aussi ceux qui souffrent et ne demandent de secours qu'à l'assistance privée. Terrible compte de misère que l'anarchie a ouvert à la population parisienne et que l'ordre seul pourra clore.

M. Drouyn de Lhuis s'empresse de rouvrir les cadres de la diplomatie aux hommes spéciaux que la révolution de février avait mis de côté.

M. de Lagrenée qui, sous le dernier gouvernement,

avait été successivement ministre plénipotentiaire en Grèce et en Chine, vient d'être appelé à représenter la France aux conférences qui doivent s'ouvrir à Bruxelles pour le règlement de la question italienne.

On ne peut qu'applaudir à ce choix très convenable, et aux tendances qu'il manifeste. Il y a dix mois, quand les affaires de la veille se précipitaient sur les places, le faible gouvernement qui fonctionnait alors a fait curée, pour eux, des positions diplomatiques. Il semblait qu'il n'y avait la que des traitements à toucher, ce dont les vétérans de la République et des sociétés secrètes devaient s'acquitter à merveille. Mais il y avait aussi des fautes d'ignorance et des sottises de vanité à commettre, et les nouveaux promus ont mis à la torture les hommes d'expérience qui restaient à l'hôtel des Capucines.

M. Bastide, homme loyal et honnête, s'il en fut, n'a-t-il pas tardé à reconnaître lui-même qu'il fallait déblayer son personnel au plus vite? L'œuvre qu'il avait commencée avec d'excellentes intentions, sera continuée et complétée par M. Drouyn de Lhuis qui sait mieux que personne le parti qu'on peut tirer de l'ancien personnel diplomatique.

Notons, en passant, que la nomination de M. de Lagrenée fait tomber ces bruits qui aient accredités le journal *la Patrie* au sujet de la rupture des négociations sur la question italienne.

Avis à ceux qui ont mis l'amnistie à l'ordre du jour. On mande de Caen qu'environ cent-cinquante insurgés, nouvellement amnistiés et venant de Cherbourg, se sont, sur toute leur route, montré si menaçants par la violence de leur langage et l'annonce de leurs amnisties projets pour l'avenir, que la garde nationale caennaise s'est réunie spontanément pour entourer ces dangereux énergumènes et les escorter. La population de Caen était tellement exaspérée, que le préfet et les autorités ont dû par mesure de prudence et pour éviter une collision sanglante, faire incarcérer ces amnistiés et demander à Paris des instructions à leur sujet.

Il résulte du tableau du mouvement commercial des onze premiers mois, lequel vient d'être publié, qu'en somme la recette des douanes pour cette période a été de 80 millions 448,000 fr., au lieu de 125 millions 574,000 fr.; différence en moins pour 1848. 43 millions 126,000 fr.

Au lieu de 4 millions de tonneaux représentant les transports de 1847 (au 1^{er} décembre), les mouvements de 1848 ne donnent que 2 millions 912,000 tonneaux. C'est une perte de transports de près d'un million 100,000 tonnes, c'est-à-dire d'un va-et-vient d'environ 7,800 bâtiments. Toutefois, il importe de remarquer que dans cet énorme déficit, les transports sous voiles française ne figurent que pour un très-faible chiffre, moins de 73,000 tonneaux. Cette déchéance commerciale de la triste année qui vient de s'écouler révèle de cruelles souffrances. Mais, Dieu merci! votre beau pays contient en lui-même tant de ressources qu'on peut être assuré qu'il triomphera de tous les éléments de perturbation. L'avenir est à nous et Dieu protège la France!

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 4 janvier. — Nos relations avec la Lombardie sont de plus en plus restreintes, et les entraves que l'Autriche y met les rendront bientôt impossibles.

Je vous ai dit hier que le courrier de Gènes avait été renvoyé, avec ses dépêches et les journaux, de la frontière lombarde; aujourd'hui, nos compatriotes qui ont des intérêts au-delà du Tessin ne peuvent plus y séjourner, et plusieurs ont été renvoyés brutalement, comme si nous y étions déjà en guerre.

Nous touchons aux élections, qui ont été si rapprochées dans l'intention d'agiter le pays, de manière à ce qu'il produisît une Chambre ardente, et ne reculant devant aucune mesure pour faire face à notre situation critique.

Au point de vue italien, rien de mieux qu'une assemblée énergique qui saurait imiter votre Convention, alors seulement qu'elle décrétait la victoire, et que quatorze armées se chargeaient d'accomplir ses décrets! Mais vous aviez des Hoche, des Moreau, des Dumouriez, etc. Et puis, une population qui courait aux frontières, grand et sublime exemple que nous ne savons pas imiter!

Je vous confirme la protestation de la Savoie contre toute participation aux charges de la guerre; un grand nombre d'exemplaires de cette protestation sont répandus dans ce pays et se couvrent de signatures, et cette mesure a été prise par le journal *la Savoie*, qui donne en même temps des conseils sages, mesurés et énergiques, mais toujours dans la limite de la légalité. Ne vous y trompez pas, c'est un acheminement à une séparation complète, que quelques autres organes de la presse avouent nettement.

La *Concordia* d'aujourd'hui, qui entrevoit ce résultat inévitable, se prend à flatter le peuple de Savoie, en rappelant la belle et courageuse conduite de ses enfants en Lombardie, les loquaces paroles de ses députés, etc.; flagornerie que tout cela! Les Savoyens savent à quoi s'en tenir, ils tournent leurs yeux vers votre noble France, comme vers leur mère, et tendent leurs mains à leurs anciens frères du Dauphiné et du Bugey, en signant une protestation dans une langue qui n'est pas la langue italienne.

ROME, 29 décembre. — Nous avons imité la Toscane et le Piémont, en abolissant le titre d'excellence dont ne jouissent plus les ministres, mais je ne sais si l'on parviendra jamais à abolir dans les rapports de supérieurs à inférieurs, car, chez nous, l'on n'est pas avare de qualifications pompeuses.

La proclamation de la constituante aura lieu aujourd'hui, au bruit de 101 coups de canon.

La session de la chambre a été close, c'est très-heureux, car nous regardons ce fait comme un obstacle à la marche des affaires.

Nous espérons que la constituante pourvoit à avec prudence et fermeté à nos besoins politiques en jouant les meneurs révolutionnaires.

Rien de particulier et d'intéressant ne nous est arrivé de Gaète.

ACTES OFFICIELS.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes arrête :

« Il est institué près du ministre de l'instruction publique et des cultes une commission chargée de proposer une loi sur l'instruction primaire.

« Cette commission est composée comme il suit : MM. le ministre de l'instruction publique et des cultes, président; Poulain de Bossay, conseiller ordinaire de l'université; Cuvier, pasteur; Michel, collaborateur du père Girard; Armand (de Melun), président de la société d'Economie charitable; Henri de Riancey, membre de la société d'Economie charitable; Cocloni, membre de la société des Amis de l'enfance; Buchez, représentant; l'abbé Sibour, id.; Roux-Lavergne, id.; Peupin, id.; Alexis Chevalier, secrétaire.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes arrête :

« Il est institué près le ministre de l'instruction publique et des cultes une commission chargée de préparer une loi sur l'instruction secondaire.

« Cette commission sera composée ainsi qu'il suit : MM. le ministre de l'instruction publique et des cultes, président; Cousin, conseiller titulaire de l'université; Saint Marc Girardin, id.; Dubois, id.; Dupanloup, vicaire-général du diocèse de Paris; Janvier, conseiller d'Etat; Laurentie, ancien inspecteur général de l'université; Bellaguet, président de l'associa-

tion des Chefs d'institution du département de la Seine; Thiers, représentant du peuple; Freslon, id.; Moïse Lambert, id.; Corne, id.; Corcelles, id.; Fresneau, id.; François Housset, ancien secrétaire de la Conférence des avocats, secrétaire.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes arrête :

« Une commission de onze membres, présidée par un inspecteur général de l'Université, est chargée de l'examen préparatoire des ouvrages destinés aux écoles des divers degrés, lesquels lui sont envoyés par le ministre.

« Cette commission est composée de la manière suivante :

« MM. Bourdon, inspecteur général honoraire, président; Pelet, inspecteur général; Cayx, id.; Laferrière, id.; l'abbé Daniel, recteur honoraire; Lorain, id.; Ritt, inspecteur supérieur de l'instruction primaire; Langlois, inspecteur d'académie honoraire; Bouchitte, id.; Quicherat, agrégé; Rossignol, id.; Faure, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique, est chargé, en qualité de secrétaire de ladite commission, de la tenue des écritures et des procès-verbaux.

« Par arrêté du 2 janvier 1849, M. le vice-amiral Cécile est nommé ambassadeur de la République française près S. M. la reine du royaume uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.

« M. de Lagrénée est nommé plénipotentiaire de la République française aux conférences qui doivent s'ouvrir à Bruxelles pour le règlement de la question italienne.

Chronique parisienne.

Divers bruits d'une nature assez grave circulaient aujourd'hui dans la salle des Conférences, à l'Assemblée nationale. On disait que le ministère avait reçu, concernant les affaires de Rome, des dépêches télégraphiques d'une telle importance, qu'elles avaient nécessité dans la soirée une réunion du cabinet. Les nouvelles arrivées ont été tenues sous le sceau du plus grand secret. Aussi était-on partagé entre plusieurs suppositions : d'un côté, on racontait que les Chambres romaines avaient été dissoutes par ordre du S. Père, arrivé à Civita-Vecchia; d'un autre côté, on racontait le bruit d'une intervention prochaine armée par l'Autriche dans les Etats de l'Eglise.

— Aujourd'hui, à midi, a eu lieu l'installation de M. Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, en qualité de gouverneur des Invalides. M. Jérôme Bonaparte était accompagné de son fils Napoléon, représentant du peuple, du général Petit, sous-gouverneur, d'un grand nombre de généraux et de personnages de l'Empire. Le nouveau gouverneur a prononcé une courte et chaleureuse allocution qui a vivement impressionné les vieux soldats des Invalides qui se pressaient avec curiosité et sympathie autour du jeune Jérôme dont la ressemblance avec l'empereur est si frappante.

— Sous l'ancien gouvernement, la question de la liberté d'enseignement est restée pendante jusqu'à la fin du règne, malgré les velleités sérieuses de M. Villemain, de M. Cousin, de M. de Salvandy; l'Assemblée nationale a mis la liberté de l'enseignement au nombre des lois organiques dont elle prétend enrichir le pays avant de résigner son mandat; mais il paraît que le gouvernement ne partage pas cette confiance de l'Assemblée, car il vient de désigner lui-même une commission où nous voyons figurer les noms les plus célèbres en cette matière.

— Il est de nouveau question d'établir une préfecture maritime à Alger. On sait que déjà une commission nommée sous l'ancien gouvernement pour examiner cette importante question, s'était décidée pour l'affirmative.

— La réforme postale s'est fait vivement sentir les 2 et 3 janvier, à l'arrivée des dépêches à Valenciennes; depuis quelques jours le nombre des lettres diminuait considérablement; on s'apercevait facilement que chacun, voulant bénéficier sur la diminution des ports de lettres, remettait à écrire jusqu'après le 1^{er} janvier; aussi, le courrier d'arrivée de nouvelle année, qui est d'ordinaire colossal, était-il fort restreint lundi dernier; mais les choses changèrent bien le lendemain; les facteurs étaient courbés sous le poids et le nombre des lettres à 20 c., et si la progression de la correspondance pouvait continuer sur ce pied, le trésor aurait bien vite trouvé la compensation de la réforme des tarifs.

— M. Louis Bonaparte assistait hier au soir à l'O-

péra, dans l'ancienne loge du duc d'Orléans. Il avait à ses côtés lord Normanby, le général Changarnier, et derrière lui M. Edgard Ney et plusieurs aides-de-camp. On remarquait que la loge de M. Marrast était, par extraordinaire, entièrement vide. M. Thiers occupait une loge d'avant-scène, en face de celle de M. le président de la République.

— On lit dans le *Times* :

« La comtesse de Lausfeld, si connue sous le nom de Lola Montès, est arrivée à Londres. Cette dame, qui s'est acquise une réputation européenne par les faits qui se sont passés en Bavière et ailleurs, se trouvait samedi à la douane, où elle faisait examiner ses bagages dans le long room de Custom house. En signant sa déclaration elle a écrit ces mots : *Marie, comtesse de Lausfeld*. Elle arrivait de Boulogne par Douvres ou Falkestone. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

• Suite et fin de la séance du 3 janvier.

Le ministre de l'intérieur, en s'opposant de nouveau au projet du comité de législation et au projet du comité de travail, demande le renvoi des deux projets dans les bureaux.

M. Peupin parle dans le même sens.

Le renvoi est prononcé. La séance est levée.

Séance du 4 janvier. — Présidence de M. MARRAST.

A 2 heures 1/4 la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au travail dans les prisons.

M. Marcel Barthe approuve le projet; il convient de rétablir le travail dans les prisons. Le travail est moralisateur; le décret du 24 mars qui l'avait supprimé dans les prisons, a été suivi de réglemens graves. Néanmoins il ne faut pas le rétablir dans les conditions où il existait. Ce mode avait pour inconvénient de faire une concurrence ruineuse à l'industrie privée. A ce point de vue, l'orateur n'approuve pas toutes les mesures adoptées par la commission. Il proposera des modifications. Sous cette réserve il votera pour le rétablissement du travail dans les prisons. Il voudrait qu'on occupât les détenus à des travaux agricoles, à des travaux de terrassement et de routes, aux travaux des communes et de l'Etat. Il cite, à cet égard, ce qui se passe en Suisse et particulièrement dans le canton de Berne. Dans tous les cas, il faudrait que les produits des prisons ne fussent pas livrés sur les marchés publics; mais qu'ils fussent consommés par les détenus eux-mêmes.

M. Roux-Carbone approuve l'abrogation du décret qui a suspendu le travail dans les prisons. Il veut qu'aucun genre de travail ne puisse être établi dans les maisons centrales qu'avec l'autorisation du préfet, après avoir pris l'avis de la chambre de commerce, et celui du conseil des prud'hommes. Le nombre d'ouvriers employés dans chacune des diverses industries, n'excéderait jamais le chiffre de quarante. Chaque condamné entrant dans la prison devrait être occupé, autant que possible, à des travaux, soit du même état, soit d'un état analogue de celui qu'il exerçait étant en liberté. Les prix de main-d'œuvre seraient exactement les mêmes que ceux payés aux ouvriers libres. (Oh! oh!)

L'orateur prétend que ses propositions sont le fruit d'une étude approfondie et d'une expérience qui remonte à plus de trente années.

Les divers prix de main-d'œuvre devraient être réunis dans un tarif général qui serait révisé tous les ans par la chambre de commerce et le conseil des prud'hommes. Les tarifs ne seraient mis à exécution qu'avec l'autorisation du préfet.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique: Je dépose un décret du président de la République qui m'autorise à retirer le projet de loi présenté sur l'enseignement par M. Carnot. (Rumeurs.) Cette mesure est trop grave pour que je ne donne pas quelques explications. Ce retrait est un acte de franchise. Le gouvernement ne pouvait pas s'y associer. De plus, le comité qui avait été saisi avait profondément modifié le projet primitif. Néanmoins, je dérais ne pas retirer le projet; car je ne me suis pas plus glissé en traitre dans l'Université que dans la République. (Très-bien.) Aussi, j'ai déposé ce matin, dans le *Moniteur*, un rapport où j'ai inséré ma profession de foi, et où je nomme une commission pour commencer les études devenues nécessaires. (Très-bien.)

M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE: Comme président de la commission, nommée pour l'examen du projet de M. Carnot, je dois prendre la parole. Cette commission s'est réunie plusieurs fois. Il est vrai qu'elle avait profondément changé le projet primitif. Elle avait fait la part, dans son travail, de trois grands intérêts: celui de la liberté, celui de la religion, celui de l'Etat. Il y a trois jours que j'ai été nommé rapporteur. Nous avons dû nous étendre sur le rapport contenu ce matin dans le *Moniteur*. M. le ministre a nommé une commission en quelque sorte extra-parlementaire... (Bruit divers.) Nous avons, d'ailleurs, à nous en préoccuper peu.

Ce rapport ne nous prive en rien du droit de reprendre, comme représentant, l'initiative du projet de la com-

mission. (Oui ! oui !) L'Assemblée a déclaré qu'elle entendait faire une loi d'enseignement. Elle a placé cette loi au rang des lois organiques. Elever une commission rivale de la commission nommée par le parlement dans de pareilles circonstances, est un acte que l'Assemblée appréciera. (Très-bien ! rumeurs.)

DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique : Je dois répondre immédiatement aux deux reproches qui me sont adressés. Il n'y a rien d'extra-parlementaire dans la mesure que j'ai prise. Le projet de la commission est complètement différent de celui de M. Carot.

Il était du droit du ministre de faire un choix et d'avoir une opinion. Je n'ai point eu l'intention, non plus, d'élever un conflit. J'ai fait appel aux lumières d'hommes éclairés, amis de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Je suis resté dans les limites constitutionnelles. (Très-bien ! bruit !)

REPELLIN : Après avoir vu les deux arrêtés du ministre sur l'enseignement primaire et secondaire, j'ai cru y voir, à la vérité, l'intention de retirer à l'Assemblée le droit de voter sur cette loi organique (bruit), comme vous l'avez déclaré.

J'y ai vu l'intention de chercher à l'intérieur des éléments étrangers à l'esprit de l'Assemblée. M. le ministre déclare qu'il n'a pas eu l'intention d'élever un conflit ; je le crois ; mais la chambre ne peut oublier qu'elle a déclaré qu'elle place la loi sur l'enseignement au rang des lois organiques.

Je demande donc le renvoi aux bureaux, du décret qui vient de vous être présenté. (Bruit ! réclamations !)

M. Ollivon-Barrot monte à la tribune.

Nouvelles de Lyon.

— Dernièrement nous avons annoncé que dans un duel qui a eu lieu à Vienne, entre deux officiers d'infanterie, l'un d'eux avait été grièvement blessé. Nous apprenons sa mort. Il a été picuré de tous ses camarades, qui, sans doute à cet exemple, ne voudront pas s'exposer, par un faux point d'honneur, à faire perdre à notre armée ses plus nobles enfants. C'est à la frontière que le soldat doit montrer du courage.

— Avant hier soir, une voiture débouchait de la rue St-Pierre sur la place des Terreaux, une femme déjà âgée n'eut pas le temps de se retirer et fut renversée avec violence sous les roues de la voiture. On l'a transportée dans la pharmacie Vernet où on lui a prodigué des secours empreints.

Les cochers devraient ralentir leurs chevaux quand ils arrivent à un tournant, et ces accidents, qui peuvent avoir les suites les plus graves, ne se renouvelleraient pas.

— On nous assure que le procureur de la République a interjeté appel de l'ordonnance de non-lieu rendue par la chambre du conseil dans l'affaire du *Courrier de Lyon*.

— L'Académie tiendra une séance publique mardi prochain, 9 de ce mois, à six heures, au palais Saint-Pierre. On entendra :

1° M. Guimet. — Discours de réception : de l'application des sciences à l'industrie.

2° M. Théodore Grandperret. — Discours de réception : tendances actuelles en économie publique.

3° M. Bonnet. — Eloge d'Alphonse Dupasquier.

4° M. Benoit. — Une pièce de vers.

— Tout ce que notre ville renferme d'esprits intéressés aux œuvres charitables et aux choses d'art, se préoccupe en ce moment de la solennité musicale organisée au profit des pauvres, et qui aura lieu le mardi 23 janvier, à 11 heures dans l'église St-Nizier, ainsi que nous l'avons annoncé ces jours passés.

Les lettres d'invitation servant d'entrée dans les nef réservés ont été confiées à des dames-patronesses, dont les noms sont depuis longtemps inscrits sur le livre d'or de la charité, et dont le zèle sera le principal ornement de cette solennité qui s'annonce de la manière la plus brillante.

Ces honorables dépositaires sont :

Les dames de la paroisse St-Nizier.

MM^{mes} Etienne Gauthier, quai St-Clair, 6.

Yemenitz, rue S. la, 15.

Mariéon (Louise), place Bellecour, 22.

Mariéon (Pauline), place de la Charité, 27.

Guimet, quai de Retz.

On trouve encore des dépôts à la sacristie de St-Nizier.

Chez MM. les marchands de musique.

Chez M. Chambet, libraire, quai des Célestins; au magasin de draperies de MM. Perrachon et Cret, rue St-Côme, 7, et au magasin de parfumerie de Mme Fillion, place des Terreaux, 2.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. FRANCFORT, 31 décembre. — Le comité de constitution de l'Assemblée nationale de Francfort a décidé que le pouvoir supérieur de l'empire serait confié à un des princes régnants allemands, lequel porterait le titre d'Empereur des Allemands, et résiderait au siège du pouvoir central.

Le ministre des finances de Prusse vient de publier le budget détaillé pour 1849. Ce budget se monte, tant en recettes qu'en dépenses, à 94,174,380 thalers (352 955,925 fr.), ce qui fait pour le budget des dépenses, 8,550,641 thalers de plus qu'en 1848.

Il paraît que ce n'est pas pour céder son pays à la Prusse, que le prince Hohenzollem Sigmaringen est arrivé à Berlin, mais bien au contraire, pour demander protection pour les fidèles commis de la famille Hohenzollem, lesquels sont menacés.

VIENNE, 28 décembre. — On parle aujourd'hui d'une conjuration projetée qui paraît à peine croyable dans l'état actuel de la capitale. Suivant un avis du maréchal Welden, il s'est formé un club qui se propose principalement d'assaillir, en masse, principalement les retranchements et d'enclouer les canons. Le maréchal ajoute que, en cas où aurait lieu la moindre manifestation, trois coups de canon d'alarme réuniraient en un quart d'heure toute la garnison sur les places qui lui sont assignées, et que la nuit il sera fait feu sur tous ceux qui s'approcheraient des retranchements par troupes. Cette publication est suivie de plusieurs autres exhortations et menaces des plus instantes. On a arrêté ces jours derniers une foule de personnes qui portaient à leurs chapeaux de petites plumes noires, signe distinctif.

ANGLETERRE. — Des correspondances de Naples, publiées par le *Times*, parlent d'un projet de départ du pape pour Civita-Vecchia, sous l'escorte et la garde de soldats français, sardes et napolitains. Il est question aussi du prince de Camillo pour la présidence de la République romaine, dans le cas où les affaires ne s'arrangeraient pas avec le Saint Père.

— Le bateau à vapeur le Canada est arrivé avec des nouvelles de New-York du 20 décembre. L'agitation et le mouvement au sujet de la Californie ne faisaient que s'accroître. La bourse était aisée à New-York; l'argent abondant; on pouvait l'avoir à des taux modérés. Le commerce en général était satisfaisant. Changes sur Londres, 108 3/4, 109 ferme. Demandé sur Paris, 5 27 ferme. Hambourg, 35 1/2.

Californie.

La plus grande préoccupation des esprits dans ce moment, du nord au sud, de l'est à l'ouest de l'Amérique, est occasionnée par la découverte des mines d'or de la Californie. Les rêves enfantés par ces richesses d'un pays lointain, ont créé dans le public une excitation qui, loin de s'affaiblir, ne fait que prendre tous les jours une force de plus en plus grande. *L'auri sacra fames* semble s'être emparée de tout le monde et le rapport du directeur de Monnaie de Philadelphie, est venu surenchérir sur cette ambition aux espérances incommensurables. Le journal officiel de Washington, l'*Union*, publie cette lettre qui a servi à confirmer par une nouvelle preuve les vérités déjà publiées par la presse, sur l'essayage de l'or de la Californie.

« A l'honorable

« Robert J. Walker, secrétaire du trésor »

Monnaie des Etats-Unis,
Philadelphie, 11 décembre 1848.

« Monsieur,

« Le 8 courant, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, nous reçûmes le premier dépôt d'or de la Californie. Il nous fut remis par M. David Carter, qui l'avait apporté de San-Francisco par la route de l'isthme. Il formait un poids de 1804-92 onces, dont 1423-80 provenaient des mines inférieures et 380-19 de celles qui se trouvent sur la rivière Feather. Le 9, un autre dépôt, formant un poids de 228 onces, nous fut envoyé par le secrétaire de la guerre.

« L'or présentait un double caractère extérieur, bien qu'il n'y eût aucune différence apparente de qualité. Le premier, venant des mines sèches, était en grains d'un poids moyen de un à deux deniers. L'autre varié, recueilli dans les marais ou sur les bords des cours d'eau, se présentait en petites palettes plates, dont il en faudrait environ cinq ou six pour former un grain. Ces dernières formaient de beaucoup la plus grande partie des dépôts remis entre nos mains.

« L'or a été fondu en six portions différentes, et la perte résultant des matières terreuses ou oxydées qui se

dégageant dans cette opération, a été en moyenne de 2 1/4 pour cent sur le poids primitif. Cette perte est extrêmement modérée, et prouve que l'or avait été lavé avec soin.

« L'or ainsi fondu a été essayé par le plus grand soin. Les résultats ont montré, dans le titre du métal, une variation de 892 à 897 millièmes; la moyenne générale est de 894 millièmes, et se trouve de bien peu de chose au-dessous du titre officiel, lequel est 900 millièmes.

« La valeur moyenne du métal, avant la fusion, est de 18,5 1/2 par once; en barres, après la fusion, elle est de 18,50 dollars.

« La valeur totale de l'or formant les deux dépôts est de 56,492 dollars, non compris quelques onces qui ont été réservées, dans l'état primitif, suivant le désir exprimé par le secrétaire de la guerre.

« R. M. PATTERSON, directeur. »

Il est donc prouvé que l'or californien n'est que de six millièmes au-dessous du titre de la monnaie des Etats-Unis. Il est donc d'une qualité préférable à celle de la Caroline du Nord, semblable à celle de la Virginie, mais moins bonne que celle de la Georgie.

La curiosité publique est d'ailleurs excitée de plus en plus chaque jour, par des narrations nouvelles émanées de la plume de personnes qui ont visité le pays, et qui font de cet El Dorado, la description la plus enchanteuse.

Parmi les voyageurs qui ont le plus enflammé l'enthousiasme général, nous mentionnons :

M. Joseph Gutting, parti le 11 octobre de San-Francisco, dans la Californie, et arrivé le 7 décembre au matin à la Nouvelle-Orléans. Son voyage n'a donc duré que quarante-deux jours, y compris un séjour de neuf jours à Vera-Cruz. Il a traversé tout le Mexique.

M. Cutting a passé un an dans la Californie, et il a résidé six semaines dans la partie de cette province où se trouvent les mines. Muni d'un long couteau de chasse, d'une pince, d'une pelle, et d'un vase de fer blanc, il a pu recueillir, dans l'espace de ces six semaines, une quantité d'or équivalant à 1,500 dollars. Il a aussi rapporté des morceaux d'or valant de 50 à 55 dollars.

La région aurifère a, d'après des observations incomplètes, 400 milles de longueur sur 125 de largeur, mais on croit qu'il se trouve des mines sur une étendue de 1,000 milles. L'abondance de l'or a occasionné nécessairement une hausse extraordinaire dans le prix des denrées et des marchandises. La farine, par exemple, coûte 65 dollars le baril; une paire de bottes 25 dollars; les brodequins ordinaires 6 à 8 dollars la paire; une bouteille de brandy 6 à 8 dollars; un jeu de cartes à dollars, etc.

Les journaux du pays confirment ce que nous venons de dire, et annoncent, en outre, qu'il a été reçu à San-Francisco, dans l'espace de six semaines, de la poudre d'or pour une valeur de 23,000 dollars. Il y a déjà plus de 6,000 personnes occupées à extraire de l'or. Elles recueillent chacune, en moyenne, une ou deux onces de métal par jour. L'or est à l'état vierge, et se trouve mêlé en petite quantité au sable et à une sorte de granit batarde.

Toutefois, le haut prix des objets de première nécessité, tels que la nourriture et les vêtements, ne saurait durer longtemps; l'émigration immense qui se rue en Californie par toutes les voies de communication qui lui sont ouvertes, emporte avec elle des provisions, des vivres, des marchandises; et, d'un jour à l'autre, le marché de San Francisco se trouvera abondamment fourni de toutes les denrées qui sont aujourd'hui à des prix fabuleux à cause de leur rareté.

Aux dernières dates, la population de la ville de San Francisco était tellement diminuée, que les élections municipales n'ont pu réunir qu'un effectif de cent et quelques-uns votants. Les habitants ont le reste senti le besoin de régulariser le cours de la poudre d'or, et ont décidé que l'on maintiendrait autant que possible la circulation du minerai à 16 dollars par once. C'est un curieux spectacle, ajoutent les correspondances, que de voir dans tous les magasins le caissier, armé d'une petite balance, occupé sans cesse à vérifier cette singulière monnaie.

En somme, la découverte des mines d'or de la Californie est une affaire de la plus haute importance pour les Etats-Unis. Ces richesses serviront à développer encore le bien-être et la grandeur de cette terre promise, qui tend les bras aux classes laborieuses de tous les pays.

NÉCROLOGIE DE 1848.

Souverains, princes et princesses. — Christian VII, roi de Danemark; le roi de Cochinchine (Thieu Tri); le prince régnant de la Valachie (Mic el Stourza); l'électrice veuve de Bavière.

Anciens pairs de France. — Marquis d'Anjou, Jamin (général), Oberlin, Rossi.

Généraux. — Comte Chalot, Veillot, Vedel, Jacquinet Régier, Brea, Duvivier, Baudrand, Rostolan, Berthier de Sauvigny, Chastenot de Puyegur, Rachis, Wolf, Danican, de Bussy, baron Pougeard, Delaporte, Ponreilly, Fourrier, de Saint-Vincent, Maignet, Rabusson, F. Raynaud, Bourgon, Regeau, Damesme, Falba, Condé, Sarrazin, Lombard-Gini-bray, Dejean, Roland, Regnault, Négrier.

Marine. — Rosamel, Turpin, amiraux; Dufrene, de Terreau, contre-amiraux.

Anciens députés et représentants du peuple. — Comte, Jolivet, Charbonnel, Ch. d'Arragon, Durand, Draut, Machecot, de Varennes, de Feuille, Gaëtan Murat, Baigneux, Simon, Rebaud, Girod, Bavoux, Lesperat, Grand, de Velon, Gannot, Martin-Despallière, Ladoucette, Agier, Félix de Leyval, Petineau, de Jusdot, Berlin, Fouriau, Dornès.

Clergé. — Paul Naudot, archevêque d'Avignon; Affre, archevêque de Paris; Jacoupy, ancien évêque d'Agén; ..., évêque de Mende.

Administration. — Baron Delattre, Chateaugiron, Comba, consuls; Ladoucette, ancien préfet; Vala de St Remy, sous-préfet; Denis Lagarde; Vatout, ancien conseiller d'Etat.

Tribunaux. — (Présidents, avocats et procureurs généraux.) Mazue, d'Herbelot, Préfeln, Casting, Rivière, Agier, Bernard, Ribaud, Séguin, André, Rieussec, Séguier.

(Juges). — Chéradame, Delafosse, Dangeville, Barré, Planchat.

Cour-des-Comptes. — Bavoux, Goussard.

Cour de cassation. — Piet (doyen).

Barreau. — Adam Fleury, Molimer de Montplana, Rozet.

Peintres. — J. Roques, Debret, Chabard.

Médecins. — Berjaud, Hamont.

Institut. — Châteaubriand, Vatout, Letronne, de Jouy, Berzelius.

Auteurs. — Francis Cornu, Dalby, Chastenay de Puysegur, Justin Gensoul, Rolland de Villarceaux.

Compositeurs. — Donizetti.

Acteurs et anciens acteurs. — Eugène Grailly, Vernet, Baptiste, Albertini, Sévin, Georges, Dumoulin (Félix), Liemaue, Ch. Fédé, Desjardins, Michel, Armand Dailly, Lajariette (Letorzec), Faure.

Actrices et anciennes actrices. — Mesdames Gauthier, Lemesle, Brochard, Mathilde St-Auge, Irène Parisot, Elisa Jacops, veuve Fusil (née L. Fleury).

Directeurs. — Lajariette (Letorzec), Ami Jobert de Lille).

Ancien directeur. — Mira, fils de Brunet.

Jardin d'Hiver.

AUJOURD'HUI LUNDI, 8 JANVIER.

Grande représentation équestre de la troupe, dirigée par M. Soullier.

Le cheval Sador, monté par le professeur Baucher. Les Anglais Chapell, inimitables par leurs tours de grâce et de force, entre autres la colonne olympique.

Mazaniello et exercices grotesques, par l'américain Aluisi.

Pour la première fois. — Pantomime très-comique : LE RECRUTEMENT AU VILLAGE.

Le spectacle sera terminé par la grande ascension sur la Boule, de M. François.

AVIS.

Il a été perdu un chien caniche, de taille ordinaire, répondant au nom d'Yvor. Bonne récompense à qui le ramènera à l'école vétérinaire.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

ETAT de la situation de l'Entrepôt des Soies au 31 Décembre 1848.

NATURE DES SOIES.	EN ENTREPÔT au 30 nov. 1848		ENTRÉ en décembre.		TOTAL.		SORTI EN DÉCEMBRE POUR				TOTAL DU TRANSIT		EN ENTREPÔT au 31 déc. 1848	
	Balles	Poids.	Balles	Poids.	Balles	Poids.	la consommat.		le transit		Balles	Poids.	Balles	Poids.
Soies écruées moulignées	230	28,875	351	39,277	581	68,152	372	42,878	27	2,824	399	45,696	182	22,456
id. grèges	207	26,093	37	5,833	264	31,926	114	13,598	18	2,247	132	15,845	132	16,081
Soies teintes et autres	6	642	6	1,238	12	1,880	6	1,240	6	1,240	6	1,240	6	640
Bourre de soie cardée id.														
Totaux	443	55,610	414	46,348	857	101,958	492	57,716	45	5,071	537	62,781	320	39,177

Tableau comparatif des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon, en Décembre 1848 et 1847.

NATURE DES SOIES.	ANNÉES		COMPARAISON	
	1848.	1847.	augmentation	diminution.
Soies écruées grèges	283 97	233 07	50 90	
moulignées	6,296 60	4,435 26	1,861 34	
Soies teintes à coudre, à broder	1,966 30	1,421 22	545 08	
propres à la fabrication	34 30	164 65		130 35
TOTAUX	8,491 17	3,021 13	5,470 04	

BOURSE DE PARIS. — 5 janvier 1849.

5 0/0 au comptant, 45 fr 75	Quatre Cansaux, 940
5 0/0 " 73 35	5 0/0 Belge 1840, "
5 0/0 fin courant, 45 60	Banque belge, "
5 0/0 " 75 25	Actif espagnol, "
danque de France, 1,705	Empunt romain 67 66
obligations de la ville, "	Piémont, "

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain, 325	Montereau, "
Paris à Orléans, 705 75	Paris à Lyon, "
Paris à Rouen, 455	Paris à Strasbourg 357 50
Rouen au Havre, 245	Amiens-Boulogne, "
Avignon-Marseil, 190	Tours à Nantes, 317 50
Bale, 85	Dièppe, "
Vierzon, 253 75	Bordeaux à Teste, "
Orléans-Bord, 381 25	Lyon à Avignon, "
Le Nord, 393 75	Centre, "
	Paris à Sceaux, "
	Sceaux, "

Bourse de Lyon, du 6 janvier 1849

3 0/0, 45 75. — 5 0/0 75 90. — Chemins de fer, Rouen, ferme, 455 75, d. 10, 462 50. — Nord, ferme, 396, d. 10, 400. — Mines de la Loire, ferme, 272, 276, d. 10, 2 2, 285. — Fonderies de l'Horme, 190.

Condition des soies du 6 janvier.

Nombre de ballots entrés à la condition, 53. — Soies ouvrées, 50. — Grèges, 25. — Dernier numéro placé, 500.

TABLETTES LAROQUE le plus efficace des pectolés pour combattre les **RHUMES, TOUX, CATARRHES, Irritations nerveuses**, et maladies de poitrine. — Boîtes : 1 fr. 25 c. pharmacie **LAROQUE**, rue Saint-Polycarpe, à Lyon, et dans toute la ville. — **PROSPER PECTORAL**, 1 fr. 50 c. la bouteille.

A. MEINEL, Gérant.

CHANOINE, Imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.



PATE PECTORALE

A LA RÉGLISSE,

DE GEORGE,

Pharmacien d'Epina (Vosges),

LA SEULE INFALLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES,

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Lyon au dépôt général, chez MM. les pharmaciens Vernet, place des Terreaux, 15, et Lardet, place de la Préfecture, 16. On ne doit la confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature **Georgé**, parce qu'il y a des contrefaçons.



EN VENTE
Tous les jours, de 2 à 4 heures, rue Saint-Polycarpe, 11, au 3^e par la Guillotière.

Mémoires d'outre-tombe

Par **Châteaubriand**

EN VENTE LES DEUX PREMIERS VOLUMES A LA LIBRAIRIE DES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES,

Chez **GIRAUDIER**, place Bellecour, 17.

INSTITUTION

à céder.

L'institution est établie dans un beau local, à 200 pas d'un Lycée, au sein d'une ville où se trouve une Académie, contre d'une riche contrée, cependant la seule qui existe dans la cité. La cession lieu pour raison d'âge et de fatigues, et se ferait à des conditions fort modérées. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. CHANOINE, imprimeur, place de la Charité.

SOCIÉTÉ VINICOLE

Fondée en 1840.

VINS FINS ET ORDINAIRES

BORDEAUX BOURGOGNE CHAMPAGNE

En pièces et en bouteilles de toutes espèces et qualités, Beaujolais vieux, la bout. à 50 c.; le litre à 60 c. Mâconnais vieux, la bout. à 40 c.; le litre à 50 c.

Rendu franco à domicile.

NOTA. — La Société fournira tous les vins nécessaires aux Repas et Soirées, et prendra ceux non consommés.

Pour faciliter les personnes qui voudront acheter des vins en pièces et les déguster chez elles on fera remettre 6 à 12 bouteilles qui serviront d'échantillon. S'adresser à MM. PIDOT et VUILLAUME, directeurs, rue du Péral, 10, (Bellecour)